



## Gran Fondo Col de la Loze Règlement de l'épreuve.

### Article 1 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'épreuve **Gran Fondo Col de la Loze**, ci-après l'Évènement, est une épreuve cycliste sur route de type cyclo sportive organisée par la ville de Brides-les-Bains, ci-après l'Organisateur, le dimanche 13 juillet 2025.

L'Évènement comporte au choix :

- un parcours de 117 km au départ de Brides-les-Bains avec arrivée au sommet du Col de la Loze surnommé L'Ultimate Col de la Loze – **Départ à 7h15.**
- un parcours de 53 km au départ de Brides-les-Bains avec arrivée au sommet du Col de la Loze surnommé Col de la Loze by Méribel – **Départ à 7h30.**
- un parcours de 46 km au départ de Brides-les-Bains avec arrivée au sommet du Col de la Loze par Courchevel surnommé Col de la Loze by Courchevel – **Départ à 7h30.**
- un parcours de 30 km de type randonnée-loisirs avec départ et arrivée de Brides-les-Bains en passant par la montée des Frasses et Bozel surnommé Les Frasses by Brides-les-Bains – **Départ à 8h.**

L'Évènement est ouvert exclusivement aux personnes de plus de 18 ans pour le format 117 km. Pour le 53 et 46 km, possibilités pour les mineurs de 16 à 18 ans. Pour le 30 km, possible dès 14 ans mais participation obligatoire avec une personne adulte pour des raisons de sécurité.

Il faut obligatoirement joindre à votre formulaire d'inscription une photocopie de la licence 2025 pour les licenciés possédant une licence FFC – FFTRI – FSGT – UFOLEP avec visa médical de pratique de la compétition.

Les autres participants devront joindre à leur inscription un certificat médical de non contre-indication justifiant de la pratique du vélo en compétition datant de moins d'un an au jour de l'épreuve.

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition ou une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'UCI. Ce certificat doit être daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire français. Si le médecin est étranger le certificat médical doit être rédigé en langue française, anglaise ou espagnole.

Les participants mineurs au moment de l'Évènement devront fournir en plus du certificat médical ou de la licence club une autorisation parentale leur permettant de participer à l'épreuve 46 et 53 km pour les cyclistes ayant entre 16 et 18 ans et au 30 km pour les cyclistes de 14 à 18 ans.



## **Article 2 : Frais et Modalités d'inscriptions à L'Évènement.**

*Inscription format 117 km* : **80 euros** pour toute inscription enregistrée avant le 11 juillet 2025 à 23h59 sur le site [coldelalozebyblb.com](http://coldelalozebyblb.com) et 90 euros pour une inscription le 12 et 13 juillet 2025 directement sur site : salle Dova – route du chanoine Joly – 73570 Brides-les-Bains.

*Inscription format 53 km et 46 km* : **60 euros** pour toute inscription enregistrée avant le 11 juillet 2025 à 23h59 sur le site [coldelalozebyblb.com](http://coldelalozebyblb.com) et 70 euros pour une inscription le 12 et 13 juillet 2025 directement sur site : salle Dova – route du chanoine Joly – 73570 Brides-les-Bains.

*Inscription format 30 km* : **30 euros** pour toute inscription enregistrée avant le 11 juillet 2025 à 23h59 sur le site [coldelalozebyblb.com](http://coldelalozebyblb.com) et 30 euros pour une inscription le 12 et 13 juillet directement sur site : salle Dova – route du chanoine Joly – 73570 Brides-les-Bains.

Les licenciés FFC bénéficieront d'une réduction de 5 € sur le tarif d'inscription en ligne et ce donc avant le 11 juillet 2025 23h59.

L'inscription se fait sur le site [coldelalozebyblb.com](http://coldelalozebyblb.com) . De manière exceptionnelle il est possible d'envoyer son inscription par courrier postal avant la date du samedi 5 juillet 2025, cachet de la Poste faisant foi, en précisant bien ses coordonnées personnelles ainsi qu'une adresse mail et en ajoutant un certificat médical (à défaut d'un numéro de licence comme indiqué précédemment) et le chèque d'un montant correspondant à l'ordre Mairie de Brides-les-Bains. Le courrier est envoyé à l'adresse suivante : Mairie de Brides-les-Bains – Cyclo Gran Fondo Col de la Loze - 1, place du Centenaire - 73 570 Brides-les-Bains.

L'inscription est ferme et définitive, toute inscription incomplète ne sera pas prise en compte. Les participants recevront une confirmation par Email de la prise en compte de leur inscription et de la validation ou du rejet du document de type certificat médical ou licence sportive servant de validation médicale à la pratique du cyclisme en compétition.

Les participants se verront proposer de réaliser une montée chronométrée à Pralognan-la-Vanoise, la veille, soit le samedi 12 juillet entre 13h et 15h. Toutes les modalités sont précisées sur le site [coldelalozebyblb.com](http://coldelalozebyblb.com).

## **Article 3 : Nombre maximal de participants**

Pour des raisons d'organisation et de sécurité le nombre total de participants sur l'ensemble des quatre parcours est limité à mille, 1000, participants.

En cas d'une demande dépassant ce nombre seuls les mille premiers demandeurs seront acceptés et se verront attribuer un dossard – plaque de cadre.

## **Article 4 : Retrait des dossards/ plaques de cadre**

Le retrait des plaques de cadre se fera le samedi 12 juillet 2025 de 12h15 à 19h et le dimanche 13 juillet de 5h à 6h45 pour le parcours 117 km, de 5h30 à 7h pour les parcours 53 et 46 km et de 7h à 7h45 pour le parcours 30 km à la salle La Dova rue du Chanoine Joly à Brides-les-Bains - 73570. Une pièce d'identité ainsi que le mail de confirmation d'inscription sera demandé au moment du retrait de la plaque de cadre.



### **Article 5 : Cadeau participants**

Est notamment inclus dans l'inscription, un **maillot cycliste** personnalisé Gran Fondo Col de la Loze. Chaque participant devra choisir la taille de ce dernier lors de son **inscription et cette dernière ne pourra être changée le jour de retrait de la plaque de cadre/du dossard**. Les participants inscrits avant le 8 mai 2025 pourront bénéficier de leur maillot le jour de l'épreuve, pour les autres le stock supplémentaire commandé par l'organisateur sera attribué suivant l'ordre chronologique d'inscription en ligne. En dernier recours, le maillot sera adressé par colis au participant moyennant le règlement des frais d'envois postaux ou à retirer directement à la Mairie de Brides-les-Bains.

Libre au participant de porter ou non ce maillot lors de l'événement.

### **Article 6 : Route non privative**

Les participants doivent impérativement respecter le code de la route sous peine de sanction. Rouler à droite, contrôler et adapter sa vitesse, rester maître de sa trajectoire. L'Organisateur ne pourra être tenu responsable en cas d'accident provoqué par le non-respect du code de la route d'un participant.

Tout participant étranger s'engage à avoir pris connaissance avant le départ du code de la route français

([https://codedelaroute.io/?gclid=EAlaIQobChMI3Mv9lvOr6gIVWfBRCh3ziQpJEAAAYASAAEgL9gfD\\_BwE](https://codedelaroute.io/?gclid=EAlaIQobChMI3Mv9lvOr6gIVWfBRCh3ziQpJEAAAYASAAEgL9gfD_BwE)) et à en respecter les règles.

### **Article 7 : Sécurité**

L'Organisateur met en place un service de sécurité avec des signaleurs piétons et motos. Ils sont là pour faciliter le passage mais en aucun cas pour privatiser la route. Les voitures suiveuses personnelles sont interdites. Il est à préciser que l'accès au col de la Loze (+/-7 derniers kilomètres) est interdit à tout véhicule motorisé. Tout contrevenant s'expose à une contravention.

**Pour des raisons de sécurité aucune descente du col de la Loze ne sera autorisée du côté de Méribel une fois l'épreuve terminée.** Toutes les descentes de participants après avoir complété les parcours devront se faire côté Courchevel. Des signaleurs seront disposés au sommet du col et sur la descente. Les participants devront respecter les consignes que ceux-ci pourront leur donner de manière à respecter leur propre sécurité ainsi que celle des participants qui seront toujours dans la montée.

### **Article 8 : Chronométrage & classement :**

Un diplôme pourra être téléchargé sur le site du prestataire qui assurera le chronométrage de l'épreuve.

#### **- Parcours 117km :**

Diplôme Or :

Temps réalisé inférieur à **6h**

Diplôme Argent :

Temps réalisé inférieur à **6h45**

Diplôme Bronze :

Temps réalisé inférieur à **8h**



**- Parcours 53km :**

Diplôme Or :

Temps réalisé inférieur à **3h15**

Diplôme Argent :

Temps réalisé inférieur à **3h45**

Diplôme Bronze :

Temps réalisé inférieur à **4h30**

**- Parcours 46 km :**

Diplôme Or :

Temps réalisé inférieur à **3h**

Diplôme Argent :

Temps réalisé inférieur à **3h30**

Diplôme Bronze :

Temps réalisé inférieur à **4h15**

**- Parcours 30 km et catégorie Vélos à Assistance Électrique :**

*Classement par catégorie d'âge – Classement VAE spécifique.*

**A signaler**, que sur le 117km, une fois l'ascension du col de la Loze côté Meribel réalisée, la redescente par le côté Courchevel et jusqu'au rond-point du Carrey sera neutralisée pour assurer la sécurité des coureurs.

**Article 9 : Podium – Prize Money**

L'organisateur mettra en place des podiums pour chacune des courses proposées. Les modalités seront présentées sur le site de l'événement.

Il est à noter que sur le parcours du 117km, exclusivement, un système de prize money sera mis en place pour les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes (temps scratch) et selon le barème suivant : 1<sup>ère</sup> place : 200 €, 2<sup>ème</sup> place : 150 €, et 3<sup>ème</sup> place : 100 €.

Ces sommes seront obligatoirement remises en main propre le dimanche 13 juillet 2025.



## Article 10 : Matériel obligatoire, recommandé et interdit sur le parcours

### OBLIGATION :

Pour des raisons visant à assurer sa sécurité et le bon déroulement de l'évènement, chaque participant doit se présenter au départ avec le matériel obligatoire détaillé ci-dessous :

- Casque rigide dont le port est obligatoire pendant toute la durée de l'évènement ;
- Système d'hydratation (bidon ou sac d'hydratation).

### INTERDICTION :

Pour assurer la sécurité des Participants, il est formellement interdit de participer à l'évènement avec

- Un vélo équipé de quelque élément de prolongation que ce soit (cornes de guidon ou « guidon triathlète ») ;
- Un vélo couché (sur le ventre ou sur le dos) ;
- Un vélo non homologué par la F.F.C.

Aussi, les bicyclettes, engins à roue ou à roulettes et/ou motorisés, notamment les voitures suiveuses personnelles, sont formellement interdits sur le parcours.

### RECOMMANDATION :

Pour pallier les défaillances techniques, il est recommandé de partir avec un kit de réparation avec 2 chambres à air ou une bombe anti-crevaison spécifique boyau ou tubeless ainsi qu'une pompe pour faire face aux crevaisons.

Dans le cadre de la montée du Col de la Loze il est conseillé d'être équipé d'un développement comportant un petit plateau de 34 et un pignon de 32 à minima.

## Article 11 - Barrières horaires :

De manière à garantir la meilleure organisation possible et la mise en place d'un dispositif de sécurité le plus à même d'accompagner les participants, des barrières horaires sont mises en place :

### - Parcours 117 km :

Les participants se doivent de respecter les barrières horaires ainsi définies :

- 1er passage au ravitaillement du Col de la Loze après la montée côté Méribel : **4h30 après l'heure de départ** soit 11h45 pour un départ à 7h15.
- Ravitaillement de Courchevel Moriond : **8h après le départ** soit 15h15 pour un départ à 7h15.

*Calcul sur la base moyenne de 12 – 13 km/h.*

### - Parcours 53 km :

Les participants se doivent de respecter les barrières horaires ainsi définies :

- Ravitaillement de Brides-les-Bains : **3h après le départ** soit 10h30 pour un départ à 7h30.
- Ravitaillement du carrefour des pistes à Méribel : **5h30 après le départ** soit 13h00 pour un départ à 7h30.

*Calcul sur la base moyenne de 11-12 km/h.*



#### **- Parcours 46 km :**

Les participants se doivent de respecter les barrières horaires ainsi définies :

- Ravitaillement de Courchevel Moriond : **3h après le départ** soit 10h30 pour un départ à 7h30.

*Calcul sur la base moyenne de 11 km/h.*

#### **- Parcours 30 km :**

Les participants se doivent de respecter les barrières horaires ainsi définies :

Ravitaillement de Montagny : **2h30 après le départ** soit 10h30 pour un départ à 8h.

Les barrières horaires sont mises en place pour garantir une plus grande sécurité et le meilleur accompagnement et encadrement possible des coureurs. Notre priorité est d'assurer la sécurité de tous et toutes sur l'ensemble des parcours proposés.

### **Article 12 : Respect de l'environnement**

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles, et le cas échéant, des poubelles de tri sélectif, seront à disposition sur chaque poste de ravitaillement et des « zones de collecte » seront installées et signalées en différents points du parcours. Elles devront être impérativement utilisées par les participants.

Les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant les lieux signalés par l'organisateur pour s'en débarrasser.

Le respect de l'environnement étant l'une des préoccupations majeures de l'organisateur, vous êtes informés que l'organisateur disqualifiera tous les participants jetant leurs déchets en dehors des zones délimitées pour ce faire.

### **Article 13 - Respect des sas de départ**

Des sas de départ peuvent être mis en place afin de réguler les départs lors de la course et de respecter et d'organiser le flux des participants selon les différents parcours proposés.

L'organisateur a mandaté toutes personnes de l'organisation (bénévoles, employés de la ville de Brides-les-Bains) présentes sur la zone départ afin de faire respecter les sas de départ attribués à chacun. Tout participants refusant d'entrer dans le sas de départ qui lui a été attribué sera automatiquement disqualifié.



#### **Article 14 - CNIL :**

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas il suffit de nous écrire à l'adresse suivante : Marie de Brides-les-Bains Gran Fondo Col de la Loze – Place du Centenaire- 73570 Brides-les-Bains en nous indiquant vos nom, prénom, adresse et si possible votre numéro de dossard en nous indiquant ne plus vouloir être sollicité par ces communications et autres démarches commerciales.

#### **Article 15 - Modification, Report, Annulation**

Si les circonstances l'exigent l'Organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours, la position des ravitaillements et des points chronométriques, de reporter la date et/ou les horaires de l'évènement, d'arrêter la course en cours, de l'annuler ou de mettre en place un itinéraire de repli.

Si l'Évènement devait être annulé pour tout motif indépendant de la volonté de l'Organisateur présentant les caractères de la force majeure telle que définie par l'article 1218 du Code Civil et par la jurisprudence française, l'Organisateur décidera, en fonction des circonstances, d'une éventuelle compensation. Cette compensation sera strictement limitée à l'inscription automatique au même évènement lors de l'année suivante sans frais supplémentaire, au report de l'évènement à une autre date ou au remboursement du prix du dossard diminué, le cas échéant, des frais de dossier. Le choix de cette compensation relève exclusivement de la décision de l'Organisateur. Tout autre préjudice prétendument subi par le Participant autant d'un point de vue matériel qu'et / ou immatériel est expressément exclu de toute possible compensation.

Dans le cas spécifique en 2024 d'une obligation de confinement imposée par le gouvernement français ou d'un arrêté préfectoral décidé par le préfet ou d'un arrêt municipal en raison d'une pandémie de type coronavirus il sera procédé au remboursement du montant d'engagement à l'évènement en dehors des frais d'inscription.



## **Article 16 – Assurance et Limite de Responsabilité :**

**Responsabilité civile :** Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants à l'évènement Gran Fondo Col de la Loze. En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à un tiers pendant le déroulement de l'évènement sous réserve des conditions des polices d'assurance du Participant. Cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont les participants pourraient bénéficier par ailleurs. Un justificatif peut être communiqué à tout participant sur simple demande.

### **Individuelle accident : CETTE ASSURANCE EST FACULTATIVE MAIS FORTEMENT RECOMMANDEE.**

Il appartient aux Participants de se garantir en dommage et responsabilité physique et matériel : ni l'Organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le Participant, le matériel et les équipements des Participants notamment en cas d'accident, de chute ou de vol. Il incombe à chaque Participant de s'assurer.

Une assurance individuelle accident peut être souscrite en complément ou à défaut d'une assurance de même type détenue notamment via une licence sportive.

**Domage matériel :** L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participants, ce même si l'Organisateur en assure la surveillance. Le Participant, en sa qualité de propriétaire, accepte expressément conserver la garde de ces biens personnels pendant l'évènement. Sont notamment visés tous dommages subis par les biens personnels du participant pendant qu'ils sont laissés à la consigne, éventuellement mise en place pendant l'évènement par l'Organisateur. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chaque Participant.

## **Article 17 - UTILISATION D'IMAGES**

### **Image du participant :**

L'évènement pouvant faire l'objet d'une captation aux fins de communication au public, sous toute forme (notamment photo, vidéo...), sur tout support existant ou à venir, en tout format, pour toute communication au public dans le monde entier, pour tout usage y compris à des fins publicitaires et/ou commerciales. Chaque participant autorise expressément l'Organisateur, ses ayants-droits ou ayants-cause (notamment ses partenaires commerciaux) à fixer et reproduire, sur tout support et par tout moyen, et par suite, à reproduire et à représenter, sans rémunération d'aucune sorte, ses nom, voix, image, et plus généralement sa prestation sportive dans le cadre de L'évènement Gran Fondo Col de la Loze (ci-après son Image ), pour une durée ne pouvant excéder dix (10) années suivant la date de l'évènement soit le 13 juillet 2035. Le participant autorise à ce titre expressément l'Organisateur à concéder aux partenaires de l'évènement des sous-licences d'exploitation de son Image pour une exploitation commerciale et publicitaire de l'Image.





A cet effet, chaque participant autorise expressément et irrévocablement l'Organisateur, ses ayants droits, ses ayants cause (notamment ses partenaires commerciaux), afin de répondre aux impératifs des campagnes publicitaires, promotionnelles et/ou commerciales à

- 1) apporter toute modification, adjonction, suppression, qu'elle jugera utile pour l'exploitation de son Image dans les conditions définies ci-dessus,
- 2) associer et/ou combiner à son Image, tous/toutes signatures, accroches, slogans, légendes, marques, signes distinctifs, mentions légales, visuels et, de manière générale tout élément de toute nature au choix de l'Organisateur destiné notamment à illustrer les supports de communications dans lesquelles elles sont intégrées.

Le Participant garantit n'être lié par aucun contrat exclusif relatif à l'utilisation de son image.

Le Participant est informé et accepte sans réserve que sa participation à l'Évènement implique la captation de son image par les prestataires officiels de l'Organisateur. Son image reproduite sous format photo et/ou vidéo sera notamment accessible sur le site mettant en avant l'évènement. Concernant le site de l'Évènement, le Participant accepte qu'il puisse être identifié par tout utilisateur d'internet renseignant son nom, son prénom et/ou son numéro de dossier.

#### **Images de l'évènement :**

Toute communication d'image fixe et/ou séquence animée de l'évènement, par le participant, captée(s) par le participant à l'occasion de sa participation à l'évènement doit être limitée à une exploitation personnelle et ne peut en aucun cas être exploitée dans un but promotionnel et/ou commercial extérieur à l'évènement.

#### **Prises d'images aériennes :**

Les participants sont informés de ce que :

- le jour de l'évènement, un ou des aéronefs télépilotés (drones) pourront être utilisés à des fins de tournage ;
- les participants pourront se situer, au cours de tout ou partie de leur participation à l'évènement à moins de trente (30) mètres desdits aéronefs ;
- Le cas échéant, des consignes de sécurité leur seront communiquées et devront impérativement être respectées.

#### **Article 18 : Données personnelles.**

De façon générale, les données personnelles communiquées par les Participants (ci-après les Données) sont destinées au personnel habilité de l'Organisateur qui est l'entité responsable du traitement de ces données ainsi que les sociétés sous-traitantes éventuelles.

A l'issue de l'Évènement, les informations liées à la prestation sportive du Participant notamment le résultat, les photos et vidéos) sont publiées sur le site de l'Organisateur et le cas échéant, le site du prestataire photo/et ou vidéo de l'Organisateur. Vos résultats associés à votre nom, prénom et région sont susceptibles d'être repris par tout media.



Si vous souhaitez vous opposer à une telle publication pour un motif légitime, vous devez impérativement communiquer cette décision à l'organisateur à l'adresse [dir.slc@mairie-brideslesbains.fr](mailto:dir.slc@mairie-brideslesbains.fr) en amont de l'événement et au plus tard trente (30) jours avant ce dernier afin que les mesures adéquates soient prises.

**Publication des Résultats :**

En choisissant de participer à l'Évènement, les Participants reconnaissent que leur évolution sur le parcours sera accessible sur le site de l'Évènement, les puces de chronométrage permettant de détecter vos passages sur les tapis de chronométrage.

Le Participant reconnaît que tout utilisateur d'internet est susceptible de pouvoir vous suivre, en renseignant votre nom et/ou prénom et/ou numéro de dossard.

**Durée de conservation des données :** Les données sont conservées pendant une durée de trois ans à compter de la fin de l'Évènement. A l'issue de cette durée de conservation, la ville de Brides-les-Bains procédera à leur archivage temporaire pendant la durée la plus longue de prescription légale applicable pour ce type de prestation. Leur accès sera alors strictement limité à un usage dans un cadre légal ou judiciaire.

**Article 19 – Tarification**

Les tarifs de participation aux différents formats proposés par l'Évènement sont précisés à l'Article 2 du présent Règlement. L'Organisateur se réserve la possibilité d'organiser en dehors des tranches de tarifs indiquées des promotions exceptionnelles pour vous faire bénéficier de tarif privilégié pendant une période donnée.

**Article 20 : COORDONNEES DE L'ORGANISATEUR – MENTIONS LEGALES**

L'Organisateur de l'Évènement Gran Fondo Col de la Loze est la mairie de la commune de BRIDES-LES-BAINS dont l'adresse est 1, place de la Conférence – 73571 BRIDES-LES-BAINS représentée par son maire, Mr PIDEIL Bruno. L'éditeur du site <https://www.coldelalozebyblb.com> est la Mairie de Brides-les-Bains. Tel. : 04 79 55 21 55



### **Article 21 : Litige, Médiation, et droit applicable**

Toute réclamation née pendant l'Évènement devra être notifiée par écrit, en français ou en anglais, en rappelant le nom, prénom du participant et son numéro de dossard, adressée au siège de l'Organisateur par courrier électronique à l'adresse suivante :

[dir.slc@mairie-brideslesbains.fr](mailto:dir.slc@mairie-brideslesbains.fr) ou par

courrier à l'adresse suivante :

Mairie de Brides-les-Bains, Gran Fondo Col de la Loze, 1 place du Centenaire 73571 BRIDES-LES-BAINS, FRANCE.

Toute réclamation doit être portée à la connaissance de l'Organisateur dans un délai de 3, trois, mois suivant la date de l'Évènement, soit au plus tard le 13 octobre 2025. Toute réclamation reçue au-delà de ce délai sera considérée comme prescrite.

L'Organisateur s'engage alors dans un délai respectable à répondre par écrit à toute réclamation ainsi formulée par le Participant.

Dans le cas où aucun accord ne pourrait être trouvé, toute litige entre les parties sera soumis à la compétence exclusive du tribunal français civil compétent et à l'application exclusive du droit français

### **Acceptation du présent Règlement de l'Évènement :**

Le participant déclare sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement au moment de l'inscription et des modalités cités ci-dessus.